

Checklist juridique pour dirigeant d'entreprise

Cabinet BDRG – Avocats à Paris

1. Statuts & Structure juridique

- Les statuts sont à jour (objet social, capital, siège, répartition des parts).
- Le registre des bénéficiaires effectifs est bien complété et déposé.
- Un pacte d'associés est en place et reflète les relations actuelles.
- Les procès-verbaux de décisions (AG, AGE, etc.) sont bien archivés.

2. Contrats & Engagements

- Tous les contrats fournisseurs, partenaires ou clients sont signés et archivés.
- Les conditions générales (CGV/CGU) sont à jour et publiées si nécessaire.
- Les clauses clés (responsabilité, confidentialité, non-concurrence...) sont bien présentes.
- Aucun modèle de contrat non relu par un professionnel n'est utilisé.

3. Propriété intellectuelle

- La marque, le logo et le nom de domaine sont déposés à l'INPI.
- Les droits d'auteur des contenus, visuels ou logiciels sont bien cédés à la société.
- Les créations sous-traitées font l'objet d'un contrat de cession clair.

4. Droit du travail

- Tous les salariés ont un contrat conforme et signé.
- Les procédures RH sont encadrées juridiquement (sanctions, rupture, etc.).
- Les obligations légales sont respectées (DUERP, affichages obligatoires...).
- Le règlement intérieur est en place si l'effectif le justifie.

5. Fiscalité & Déclarations

- Toutes les déclarations fiscales sont à jour (TVA, IS, CFE...).
- Les mentions légales sur les factures sont conformes.
- La stratégie de rémunération du dirigeant est optimisée et sécurisée.
- Un cabinet d'expertise ou un avocat fiscaliste est consulté si besoin.

6. Risques & Conformité

- Une assurance responsabilité professionnelle est souscrite.
- Un avocat référent est identifié en cas de besoin rapide.
- Les données sensibles sont sécurisées et le RGPD respecté.
- Un suivi des litiges (client, fournisseur, social...) est mis en place.

7. Développement & International

- Les contrats internationaux sont adaptés au droit applicable.
- La marque est protégée à l'international si besoin.
- La fiscalité liée aux opérations transfrontalières est maîtrisée.
- Les risques liés à l'export ou à la sous-traitance sont encadrés.

✓ Conseil final

Cette checklist est un outil de vérification pour les dirigeants soucieux de sécuriser leur activité. Elle ne remplace pas l'accompagnement d'un avocat, mais permet d'identifier rapidement les zones à surveiller ou à renforcer.

Besoin d'un audit complet ou d'un point stratégique ?

Le cabinet BDRG est à votre disposition pour vous accompagner, de la création à la croissance de votre entreprise.